

APPRENTISSAGE



BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Vous aimez le monde végétal et vous êtes intéressé par la création. Vous envisagez de travailler dans le secteur du paysage.
Vous souhaitez une formation en alternance reconnue par les professionnels. Vous voulez intégrer un parcours qui ouvre de nombreuses perspectives. Ce BTSA est fait pour vous !

Pour qui ?



Être âgé(e) de moins de 30 ans
Être titulaire d'un Baccalauréat Professionnel, d'un Baccalauréat Technologique ou bien d'un Baccalauréat Général.

Quel Contenu ?



MODULES COMMUNS À TOUS LES BTSA

Accompagnement du projet personnel et professionnel ; Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation; Organisation économique, sociale et juridique ; Anglais ; Education Physique et Sportive.

MODULES PROFESSIONNELS

Contextes et déterminants des aménagements paysagers ; Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers; Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager ; Gestion technico-économique des chantiers ; Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager ; Traitement de données et Informatique; Formation CACES

Evaluation et Diplôme

Contrôle continu

Epreuves terminales

50%



50%

Compétences professionnelles acquises :



- Prendre en compte le contexte pour concevoir un projet d'aménagement paysager.
 - Assurer la mise en oeuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement
 - Planifier et conduire des chantiers d'aménagements paysagers.
 - Respecter la sécurité et l'environnement
- Assurer la gestion économique des chantiers.

Quel Programme ?



- Formation en alternance sur deux ans
- De septembre à juin
- 20 semaines au centre de formation par an
- 27 semaines en entreprise par an
- 5 semaines de congés payés par an

APPRENTISSAGE

Admission:



Contacter Mme Hallaert, responsable de l'apprentissage. Rechercher un employeur pour la réalisation du contrat d'apprentissage. Entretien dans les 30 jours suivant le premier contact.

Statut :



Apprenti en contrat d'apprentissage dans une entreprise de parcs et jardins, dans une collectivité

Vie active :



Intégrer le secteur public ou privé en tant que :

- Chef de chantier
- Agent de maîtrise
- Conducteur de travaux espaces verts
- Responsable de travaux espaces verts

Accessibilité :



- Locaux: Réglementation ERP-Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Moyens et méthodes pédagogiques:



Visites de fournisseurs de chantier, Apprentissage par résolution de problèmes, Projets sur thématiques, Travaux de groupe, Echanges réciproques de savoir, Pratique en centre et en stage.

Poursuite d'études :



Licences professionnelles, Licences et Masters, Certificats de spécialisation, Ecoles d'ingénieurs.

Coût :



Pour 12 mois, 8400 euros. Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

